



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA**  
**Procès-verbal de la séance du**  
**Conseil Municipal du 13 avril 2021 à 19h00 /**  
**2021eko apirilaren 13ko biltzarra, arratseko 19ak**  
**Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta**

<b>Date de la convocation / deialdiaren data</b>	<b>Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua</b>	<b>Nombre de présents / Hor zirenak</b>
<b>7 avril 2021 / 2021eko apirilaren 7a</b>	<b>27</b>	<b>22</b>

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Fabien LARROQUET, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)  
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

**Absents/ Hor ez izenak :** Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Ann SIMON

M. le Maire ouvre la séance à 19H00.

Avant de commencer la séance, M. le Maire souhaiterait souligner un événement historique qui s'est déroulé la semaine dernière dans la Chambre des Députés puisqu'une Loi a été votée en faveur des langues régionales, ce qui va, forcément, provoquer une belle avancée dans l'enseignement et la pratique de ces langues. Cette loi a été portée par un député breton et elle a été effectivement soutenue par nos élus locaux qu'il remercie au passage, Monsieur Max Brisson et Madame Frédérique Espagnac en tant que sénateurs, et par Monsieur Vincent Bru et Madame Florence Lasserre, en tant que députés. C'est une belle avancée, qui permettra une immersion beaucoup plus prégnante, plus importante de notre langue, puisque pour nous c'est le basque qui nous intéresse, et il trouve que c'est un pas énorme qui a été franchi puisque les premières Ikastola ont vu le jour dans les années 60 et depuis, il s'est passé beaucoup de choses. Aujourd'hui, c'est un grand pas qui s'est produit, il s'en réjouit et il pense que pour les autres conseillers c'est la même chose.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 janvier 2021 / 2021eko urtarrilaren 7ko Herriko Kontseiluaren aktaren onarpena**

**Adopté à l'unanimité**

**État récapitulatif annuel des indemnités des élus / Hautetsien urteko sarien laburbilduma zerrenda**

Le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du document établi,

**PREND ACTE** de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2020 à compter du 16 juillet 2020, ci-dessous :

Élus	Mandats/Fonctions	Indemnités de toutes natures au titre de ces mandats et/ou fonctions		Montant total
		Indemnités de fonction	Autres	
Jean Louis FOURNIER	Maire	10 481,95 € (montant brut)		10 481,95 € (montant brut)
Marie Pierre CLAVENAD	Adjointe	4 154,26 € (montant brut)		4 154,26 € (montant brut)
Francis DOMANGE	Adjoint	4 154,26 € (montant brut)		4 154,26 € (montant brut)
Jean-Michel JOLIMON de HARANEDER	Adjoint	4 154,26 € (montant brut)		4 154,26 € (montant brut)
Anita LACARRA	Adjointe	4 154,26 € (montant brut)		4 154,26 € (montant brut)
Pascal PEYREBLANQUE	Adjoint	4 154,26 € (montant brut)		4 154,26 € (montant brut)
Ann SIMON	Adjointe	4 154,26 € (montant brut)		4 154,26 € (montant brut)
Thierry TALAZAC	Adjoint	4 154,26 € (montant brut)		4 154,26 € (montant brut)
Max-Henri BLOT	Conseiller municipal Délégué	1 283,48 € (montant brut)		1 283,48 € (montant brut)
Philippe CELAYA	Conseiller municipal Délégué	1 283,48 € (montant brut)		1 283,48 € (montant brut)
Philippe GIRALDI	Conseiller municipal Délégué	1 283,48 € (montant brut)		1 283,48 € (montant brut)
Murielle LEIZAGOYEN-GALARDI	Conseillère municipale Déléguée	1 283,48 € (montant brut)		1 283,48 € (montant brut)

M. Mouhica souhaiterait savoir ce qu'il se passe avec Max-Henri BLOT ; il note qu'il n'a pas de procuration ce jour, on ne le voit plus depuis 6 mois, il ne vient plus au conseil municipal, il est encore moins visible en commission ; lui, l'a vu un quart d'heure en commission d'urbanisme depuis le début de son mandat, commission des travaux : invisible, commission développement durable non plus. Le seul souci, c'est qu'il perçoit une indemnité en tant que délégué à la mobilité énergétique, on ne l'a pas vu non plus présenter le PDU, il pense juste qu'il faudrait régulariser rapidement la situation.

M. le Maire confirme que M. Blot est toujours présent, il est toujours dans leur équipe ; simplement, il a eu professionnellement des changements de direction, ce qui fait qu'il a été ces derniers temps relativement occupé, il travaille déjà en visio ou par internet avec eux, mais ils vont très rapidement le revoir, il n'y a pas de souci par rapport à ça.

M. Taberna estime qu'il y a quand même les indemnités : « gu ari gira lanean, nous on travaille dans les commissions ». Azkaine Bai avait proposé de donner des indemnités aux plus investis, la majorité avait jugé qu'il n'y aurait pas d'indemnités pour l'opposition, il faudrait peut-être qu'il rende les sous au contribuable.

### **2021-18 Vote du Budget Primitif 2021 Budget Principal de la Commune / 2021eko ekitaldiko Herriaren Orokor Buxetaren aurrekontuen onarpena**

Le Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2021 a eu lieu lors de la séance du conseil municipal en date du 10 mars 2021, soit dans les 2 mois réglementaires avant la date du vote du Budget Primitif 2021.

Mme Clavenad présente le Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Commune qui a été adressé à tous les élus et s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 3 924 815,78 €
- Section d'investissement : 2 917 945,46 €

Il est donc proposé d'adopter le Budget Primitif 2021 Budget Principal de la Commune, comme étudié en Commission des Finances, à l'aide de la note de présentation ci-jointe.

M. Savatier rappelle que, la dernière fois, ils ont débattu sur le DOB, Azkaine Bai avait donné ses arguments, ils ne se retrouvent pas du tout au niveau de la politique générale, ils ne vont pas revenir dessus, principalement sur la transition écologique, l'euskara et peut-être aussi le manque d'animations pour les jeunes et aussi au niveau des critères sociaux de certaines aides qui sont allouées, donc ils vont voter contre. L'autre inquiétude aussi, qui va certainement être développée par ses collègues de l'opposition, c'est qu'il y a déjà cette année, rien qu'avec l'acquisition du terrain, un seuil d'endettement de 6 ans qui est la limite maximale de la zone verte telle que définie par l'Association des Maires 64 et donc ils ont une grosse inquiétude sur le niveau d'endettement à la fin du mandat, avec le projet global de l'école qui est annoncé à 6 millions, et également des éventuels aléas et autres investissements qu'il faudrait faire, par exemple le long du ruisseau le long de l'Ikastola ; ils ne sont pas sans savoir qu'il y a une berge qui s'effondre, donc envisagent-ils des travaux de réfection de ces berges au cours du mandat, cela pourrait être plusieurs centaines de milliers d'euros, ou ils ne feront rien ? A-t-on une vision à la fin du mandat du niveau d'endettement ?

Mme Clavenad répond qu'au niveau des perspectives financières, la mairie a fait appel à plusieurs cabinets afin de faire une étude PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) et de faire une analyse et des perspectives financières pour savoir effectivement quelles sont les perspectives par rapport au projet politique de leur équipe et par rapport à la construction de la nouvelle école publique. Les résultats de cette étude va leur permettre d'établir justement, car il y aura certainement plusieurs variables au niveau de ce programme d'investissement, quel est le seuil à ne pas dépasser pour ne pas mettre la commune en rouge. Six ans pour une commune, on n'est pas au seuil de surendettement, c'est plutôt 13-14 ans qui est la zone rouge qu'il ne faut absolument pas atteindre.

M. Savatier a suivi la formation budget où on leur a dit, si possible, de ne pas dépasser les 6 ans, voire 8 ans. Au-delà de 10 ans, on peut déjà avoir des problèmes de solvabilité.

Mme Clavenad souligne qu'il n'y a pas que les dépenses à voir au niveau d'un budget, mais il y a aussi les recettes, et celles-ci vont aussi évoluer : on va tendre vers plus de ressources, une maîtrise des dépenses ordinaires de fonctionnement et une amélioration des ressources de la commune pour pouvoir justement arriver à assurer cet investissement.

M. Isasa, au niveau du fonctionnement, fait référence aux embauches avec une augmentation de 3 %, c'est bien en comparant 2020 et 2021 ? Ces nouvelles embauches vont s'étaler de mai à septembre, donc sur l'année civile cela fera que quelques mois, mais sur une année complète ? Les 3 % ce n'est pas représentatif par rapport à une année complète. Lié à cela, on met un peu la 'charrue avant les bœufs', dans le sens où pour appuyer ces embauches, un plan pluriannuel l'aurait démontré. Aujourd'hui on parle d'embauche, mais ce sont de sacrées responsabilités, sur du très long terme, cela peut amener des problèmes RH. Parler d'embauches dans une année 2021, un peu floue, de transition, il pense que l'on aurait pu un peu attendre, attendre quelques mois car l'année va vite décoller, soit par un remplacement d'une personne qui est en arrêt, mais au-delà de ça, il pense qu'on aurait pu attendre.

Mme Clavenad rappelle que pour les deux postes des services techniques, il ne s'agit que d'une remise à niveau, car il y a des gens qui sont en arrêt longue maladie, d'autres en invalidité ; là, il y a vraiment un besoin qui existe depuis plusieurs années. Quant au poste de création d'un policier municipal, les arguments ils les ont, ils en parleront plus en avant. Si cette décision a été prise, c'est qu'il y a eu des recettes en plus, des dépenses en moins, et ils voient que la commune dégage quand même 700 000€ de différentiel entre les recettes et les dépenses.

M. Isasa confirme que l'épargne brute s'est améliorée mais en grande partie c'est dû à des économies induites par la crise sanitaire. Par rapport à d'autres communes, Ascain n'est pas impacté au niveau

des recettes qui proviennent des impôts. Ce n'est pas comme Biarritz qui a le Casino, les parcmètres etc..., eux on peut entendre qu'ils aient des problèmes de recettes. C'est malheureusement cette crise sanitaire qui nous apporte ces économies en 2020, et aussi en partie en 2021 avec les mesures de couvre-feu, etc..

Mme Clavenad estime que cela n'impacte pas tant que cela les dépenses de fonctionnement, notamment en 2021, mais en 2020 oui.

Pour M. Isasa, on capitalise trop vite ces économies en mettant en face des dépenses car on n'a pas de vision à long terme qui permette de dire ces embauches sont nécessaires. Peut-être ont-ils raison, mais on ne le voit pas, comme pour les impôts. Aujourd'hui, il y a une augmentation de 5 %, pourquoi là ? Dans quelle optique ? Quelle est la stratégie ? Y aura-t-il tous les ans une augmentation de 5 % parce qu'ils souhaitent améliorer l'épargne brute de tant, ce qui fait qu'il y a une stratégie ? Ou il n'y en a pas.

Mme Clavenad répond qu'ils ont eu les informations fiscales à la fin du mois de mars, donc ils ont su 'à quelle sauce ils allaient être mangés', donc faire des prospectives à plusieurs années en ayant les informations au dernier moment ; cela ne fait pas longtemps qu'on sait comment on va s'organiser avec le calcul des recettes fiscales. On va prendre le temps, cette année, par cette démarche d'analyse financière, de faire des prospectives et d'avoir une politique fiscale en regard. Mais il n'y a pas que la politique fiscale, il y a aussi l'idée de station touristique, il y a d'autres types de ressources. La création d'un poste c'est aussi par rapport aux besoins actuels de la commune, qu'eux estiment avoir besoin.

Pour M. Isasa, c'est une année 2021 un peu floue, et on aurait pu laisser voir venir et voir le budget en fin 2021. On augmente les impôts mais la crise est devant nous, elle n'est pas passée. Clairement l'Agglo annonce une augmentation des impôts, mais ils disent : « c'est pour tel et tel projet ». On adhère ou pas, mais au moins c'est clair.

Mme Clavenad rétorque que la mairie a un projet clair, la volonté politique elle y est.

M. Isasa demande si l'année prochaine, on peut s'attendre encore à une augmentation.

Mme Clavenad précise que le plan pluriannuel le dira, on sait cette année que l'on perd 22 % sur les dotations, que la DGF baisse tous les ans, qu'on a besoin de compenser, qu'on est une commune où il y a un revenu fiscal moyen très important, que les seuls leviers que l'on ait, c'est la fiscalité locale. Toutes les communes sont dans la même configuration. A Ascain, cela fait depuis 2017 qu'il n'y avait pas eu d'augmentation.

M. Isasa, pour l'investissement, note les 1 119 000 € d'emprunt pour le terrain mais, sauf erreur, il ne voit rien pour les études en 2021, on emprunte pour le terrain mais on ne fait rien d'autre. La livraison de l'école est toujours prévue pour septembre 2023 ?

M. le Maire répond qu'ils vont adapter le programme pour l'école en fonction des ressources de la commune, c'est-à-dire qu'ils ne vont pas se mettre dans le rouge. La première étape c'est l'acquisition du terrain, cela va se faire incessamment sous peu, ensuite ils vont continuer à travailler sur le projet en lui-même par le biais du COPIL, de réunions, etc... de toutes manières ces études-là cela va prendre une année, on verra ensuite en 2022. Il s'était peut-être un peu avancé en disant que l'école serait prête pour la rentrée 2023. Il reconnaît qu'il n'aurait peut-être pas dû avancer cette échéance-là qui est un peu rapide, cela traduit leur volonté de faire cette école et c'est vrai que depuis le temps qu'ils en parlent, ils commencent à être un peu pressés. Ceci dit, être pressés cela ne veut pas dire faire n'importe quoi, au niveau budgétaire essentiellement. Le projet de l'école est toujours évidemment présent, c'est leur priorité du mandat. Il ne donne plus d'échéance de rentrée 2023, il l'aurait souhaité, cela paraît un peu difficile car il faut, malgré tout, 18 mois de travaux. Il y a toutes les études préparatoires en amont qui durent à peu près un an, c'était donc un peu optimiste peut-être, mais cela n'empêche pas que ce projet est toujours présent et qu'ils s'y attachent, ils y travaillent et une fois de plus, ils ne mettront pas les finances de la commune en jeu. Là, il a entendu un prix de 6 millions, non, il espère bien qu'ils auront une école à moins de 6 millions, il pense que c'est tout à fait possible. Donc, ils vont revoir les prix, les cahiers des charges, etc... mais ils feront les choses dans le raisonnable.

M. Isasa, par rapport à l'ensemble de ces éléments, annonce que leur groupe s'abstiendra.

M. Taberna : nahi genuke aurrekontuei begirako gogoetako bat eraman. Erran gabe doa aurrekontu horiek direla politika baten inpiru eta hala baldin badire behar dute irakutsi gibelesko sukaldeko lan

bat, eta gure iduriko, ikusiko genezake, janeko DOBean aipatu ginuen, aurrekontu horiek ez dutela islatzen gure politikaren beharra edo nahia beti. Zentzu emaitako aurrekontu haukeri, guk ikusiko genezake zentzuzkoa komisioa extramunizipalak sortzea. Beren bi, gure gaia gogoetako diren inguruan. Hala nola, euskara, eta hortako komisioa extramunizipalak ekartzen duena da demokrazia parte-hartzailearen zentzu osoa eta guk hortan sinisten dugu eta ematen du ere gauza batzuk tranxatzen ahal direnak, eta komisio guziek behar dute asumitu holako gaiak. Beraz, euskarazko komisio extramunizipala eta komisio hortan parte hartuko luke herriko etxeak, euskaraz mintzatzeko diren arloko jendea, izaten ahal da AEK, Hitza Mintza, Kontseilua eta gero tokiko eskolak, Ikastola, Eskola Publikoa... eta behar bada asumitua izan dadin, hortako komisio asumitzeko aukera emaiten du ; eta gauza bera transizio ekologiko inguruan, beharko litaik komisioa extramunizipal bat sortu eta deklinatua gero herrigintza, mobilitatea, erakaskuntza, gero eskola, eta ingurumena, Larrungo ingurumena. Eta komisio horietan eramanen dien gogoetak eta aurrekontuak gero behar dira ikusi budgetan. Hala zentzua ematen dio aurrekontuari eta eman dagun, ikusten dugularik lana badirela 90 000 €ko lanak ikusiak eta galdetu dugularik zer zen, erran daukute sartzearen berrantolaketa dela eta nahi badu gogoetako bat eramana zen, erraten ahal ginuen emendaketa hori bada, materiala ekologikoa garestiagoa baita, hori da adibide bat emateko. Un budget primitif, c'est le reflet de politiques mises en place par une municipalité. Il ne va pas s'attarder sur le DOB, puisqu'ils ont débattu dessus, ils savent leurs positions ; en revanche c'est une façon de fonctionner qu'ils verraient bien travailler en commission extramunicipale, aussi bien l'euskara que la transition écologique, ceci amènerait une démocratie participative dans laquelle eux y croient et cela amènerait aussi des réflexions au niveau des budgets et de la politique à mener au sein de la municipalité. Par rapport à ces réflexions menées, il y aurait les chiffres amenés au budget. Donc, ce budget aurait du sens, c'est ce qu'il aurait voulu dire en commission mais il n'avait pas pu finir ; ils ne comprennent pas qu'on puisse avoir des réflexions de politique générale en commission finances, alors que les chiffres c'est transversal, et forcément les chiffres doivent parler de politique. Ce n'est pas l'adjointe aux finances qui est isolée, avec l'adjoint à la transition écologique isolé, avec la déléguée du basque isolée. Il faut faire un groupe, et ce groupe on ne le retrouve pas là, c'est flagrant.

Mme Clavenad souligne qu'ils avaient déjà répondu en commission des finances

**Adopté par 18 voix pour, 3 voix contre (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA) et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)**

### **2021-19 Vote du Budget Annexe Primitif 2021 Zubiondo / 2021eko ekitaldiko Zubiondo Eranskin Buxetaren aurrekontuen onarpena**

Mme Clavenad rappelle que le Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2021 a eu lieu lors de la séance du conseil municipal en date du 10 mars 2021, soit dans les 2 mois réglementaires avant la date du vote du Budget Primitif 2021.

Le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Zubiondo s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 122 631,16 €
- Section d'investissement : 131 075,24 €

Il est donc proposé d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Zubiondo, comme étudié en Commission des Finances, à l'aide de la note de présentation ci-jointe.

**Adopté par 18 voix pour et 6 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)**

### **2021-20 Fixation des taux des 2 impôts locaux pour l'année 2021 / 2021 urteko herriko 2 zergaen finkatzea**

Mme Clavenad informe que la réforme de la fiscalité directe locale a eu pour conséquence qu'à partir de 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation, mais il y a une compensation par l'Etat prise sur la part départementale de la Taxe Foncière Bâtie qui redescend aux communes avec une règle de surcompensation ou sous-compensation afin de garantir le montant de la recette perçue avant la réforme.

De cette manière, le nouveau taux de référence pour la taxe foncière sur le bâti de la Commune d'Ascaïn a été fixé à 24,76 % résultant de la somme de l'ancien taux communal (11,29 %) et du taux de la taxe sur le foncier bâti du Département 64 (13,47 %).

L'administration fiscale a communiqué les montants des bases prévisionnelles des 2 impôts locaux communaux pour 2021 :

Taxe Foncière sur le bâti : 6 979 000 €

Taxe Foncière sur le non bâti : 52 900 €

Pour 2021, il est proposé de fixer les taux d'imposition pour les taxes foncières de la manière qui suit :

Taxe Foncière sur le bâti : 26 % soit un produit attendu de 1 814 540 €

Taxe Foncière sur le non bâti : 22,51 % soit un produit attendu de 11 908 €

Pour information, en 2020, les taux d'imposition moyens étaient de :

- Foncier Bâti : 35,09 % (au niveau national) et 29,44 % (au niveau départemental)

- Foncier Non Bâti : 49,49 % (au niveau national) et 40,77 % (au niveau départemental)

(Source : état 1259 fourni par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics).

Les bases pour la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires s'élèveront à 2 501 427 euros pour un produit attendu de 456 100 € (taxe habitation + majoration à 60 %) et le montant des allocations compensatrices s'élève à 28 317 € pour 2021.

M. Savatier annonce que son groupe va voter blanc : ils ne sont pas forcément contre d'augmenter les impôts s'il y a plus de services et cela permet une redistribution. Ceci dit, ils ne se retrouvent pas trop dans ce qui est proposé et les services proposés. Si c'est pour combler l'achat du terrain qui coûte le double de ce qui était initialement prévu par des mauvais choix peut-être des municipalités précédentes qui n'ont pas été jusqu'au bout d'une négociation avec les propriétaires, cela ne leur semble pas forcément une bonne cause, et par ailleurs aussi, ce qui les inquiète un peu, c'est qu'il y a aussi des augmentations des impôts au niveau communautaire, que ce soit pour le foncier ou la taxe GEMAPI, et en plus, comme cela a été souligné, cela n'est pas forcément la meilleure année alors qu'il y a beaucoup de personnes qui sont en difficulté en post Covid.

M. Isasa annonce que, pour leur part, ils vont voter contre ; au-delà de l'augmentation de 5 % pour cette année, et comme ils l'ont dit, on ne sait pas trop pour les années futures. Ils savent très bien que les augmentations des impôts pour notre commune, c'est pour améliorer les recettes. L'école ce n'est pas pour immédiatement, si cela se décale dans le temps, est-ce qu'il y avait vraiment nécessité de le faire dès maintenant ? C'est une question, mais difficile d'y répondre car on n'a pas le plan pluriannuel qui va arriver un jour. De plus, comme l'a dit Azkaine Bai, c'est vrai qu'il y a l'Agglo qui augmente les impôts, la Commune fait de même, on ne sait pas pourquoi, ils trouvent vraiment que ce n'est pas l'année, et la crise économique arrive clairement plutôt qu'elle n'est passée, donc ils seront contre.

M. le Maire répond qu'on ne fait pas cela comme ça, ils ne sont pas des 'rigolos'. Ils font une augmentation d'impôts comme beaucoup de communes le font, comme l'Agglo, pourquoi ? Pas pour combler les déficits, c'est pour assurer de meilleurs services, de meilleurs investissements, des embauches, etc... ce n'est pas du tout parce que cela les prend un matin : « tiens on va augmenter les impôts ». C'est réfléchi, calculé, ils ne sont pas les seuls, cela fait 4 ans que les impôts n'ont pas bougé à Ascaïn. On peut se permettre de le faire, car on a des besoins, des investissements à faire et c'est un service rendu à la population, ce ne sera pas de l'argent volé, ni perdu.

M. Taberna : nik nahiko nuke gehitu, gai hori aipatzen delarik, bada zerbeit trabatzen gaituena : aipatzen dugu 'les revenus fiscaux', iduriz Azkainen biziki altuak direla. Ez dut dudarik ezartzen bainan kasu eman behar da datu hori hartzen direlarik, erran nahi du jende bat dirua badela Azkainen bainan kasu ez ditugun aiantzi zailtasunean diren jendeak. Hemen bizitza tokiko jendendako oso handia da, baditugu guk etxeak, eta xantza hori badugu, bainan etxe horiek mantentzeko kostu bat da, hilabete sariak ttipiak ditugu eta beraz holako zergen emendatzeak ez gaitu laguntzen. Orduan, hori kasu eman dezagun zer datuak hartzen dugun. Il y a quelque chose qui les gêne à Azkaine Bai, c'est lorsque que l'on prend le revenu fiscal en moyenne. Certes, la moyenne est très haute à Ascaïn, cela veut dire qu'il y a des gens qui ont beaucoup d'argent. Mais n'oublions pas les gens qui n'en ont pas, et en prenant ces références de cette manière-là, on met en difficulté les locaux qui avons hérité souvent de biens, quand on a cette chance, mais qui nous coutent beaucoup, et en plus avec des salaires bas. Si on

commence à augmenter les impôts, on va mettre en difficulté les gens du pays. Ce n'est pas parce qu'il y a des gens fortunés qui viennent ici que l'on doit se baser pour faire des augmentations par rapport à ces gens-là. Certes, eux peuvent les payer, mais attention, n'oublions pas les gens qui sont en difficulté.

Mme Clavenad rappelle qu'il y a la suppression de la taxe d'habitation et que l'augmentation de la taxe foncière sur les propriétaires bâties ne d'adresse qu'aux propriétaires. L'augmentation annoncée, qui sera entre 40 et 65 € de moyenne par propriétaire, ne viendra absolument pas combler l'exonération de la taxe d'habitation alors que les ressources de la commune étaient basées sur la taxe d'habitation. M. Taberna relève que la taxe foncière est assise sur le bâti dont on est propriétaire, mais on est propriétaire de rien du tout, c'est surtout le crédit Agricole qui est propriétaire de nos murs, ne l'oublions pas.

Mme Luberriaga précise que la taxe d'habitation a été supprimée car il y a beaucoup d'impôts en France et elle a été entièrement compensée par l'Etat et même cette année, on touche 60 000 € de plus que si on avait perçu la taxe d'habitation.

Mme Clavenad répond que c'est la base qui augmente, pas le produit.

Mme Luberriaga ajoute que la taxe d'habitation n'a jamais été supprimée pour être compensée par la taxe foncière, et la commune n'a perdu aucune recette fiscale du fait de cette suppression. Donc, il faut arrêter avec la taxe d'habitation et elle rejoint Gorka, cela pénalise les habitants d'Ascaïn qui ont des petits revenus et qui souhaitent garder leur bien, leurs acquis. Déjà qu'il est compliqué de se loger au Pays Basque et d'être propriétaire. Là encore on favorise des hauts revenus qui vont venir acheter au Pays Basque car on ne peut plus acheter et on ne pourra plus payer le foncier s'ils continuent d'augmenter ainsi. La taxe d'habitation ce n'est pas un argument.

Mme Clavenad rappelle que l'on était tout à fait en dessous des taux départementaux.

Mme Luberriaga remarque : vu le foncier, encore heureux !

**Adopté par 18 voix pour, 3 voix contre (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA) et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)**

#### **2021-21 Participation financière 2021 à la crèche Loretxoak/ 2021eko Loretxoak hartzaindegiarendako diru laguntza**

Mme Lacarra propose d'accorder une participation de 80 000 € à la crèche Loretxoak pour l'exercice 2021.

Une avance par acompte de 26 666,64 € a été versée pour les mois de janvier à avril 2021, il reste donc à payer pour 2021 la somme de 53 333,36 € (80 000 € - 26 666,64 €).

La participation ainsi fixée pour 2021, continuera à être versée en 2022 afin de couvrir les dépenses des premiers mois de l'année par 12<sup>ème</sup> jusqu'à la prise à effet de la délibération 2022.

**Adopté à l'unanimité**

#### **2021-22 Participation financière à la crèche Ohantzea d'Urrugne / Urruñako Ohantzea hartzaindegiarendako diru laguntza**

Mme Lacarra informe que plusieurs enfants dont les parents habitent Ascaïn (7 familles), fréquentent la crèche Ohantzea et Ohantzea Ttiki d'Urrugne. Depuis le basculement de certaines dépenses du CCAS vers la commune à la demande de la CAF, qui a signé un contrat Enfance Jeunesse avec la Commune, il appartient désormais à la commune de prendre en charge ce type de participation (comme pour la Crèche Loretxoak d'Ascaïn). Ainsi, la participation pour l'année 2020, s'élève à 7 756,42 € (facturation sur 2021). Elle est calculée par rapport à une participation de la Commune à hauteur de 2,57 €/heure de garde (30 % du prix plafond fixé par la CAF, soit 3 108,06 heures X 2,57 € = 7 756,42 €). Il convient de délibérer pour effectuer le paiement de ces participations.

Ce n'est pas toujours 7 familles, cela change chaque année. Cela veut dire que la crèche d'Ascaïn, qui a 17 places, ne peut pas accueillir tous les enfants en recherche de crèche. Là, ce sont des familles dont les parents travaillent sur Urrugne ou Hendaye qui laissent donc leurs enfants à la crèche d'Urrugne.

**Adopté à l'unanimité**

**2021-23 Participation 2020/2021 aux frais de fonctionnement de l'OGEC / OGECaren ibilmoldearendako 2020/2021ko diruzko partehartzea**

M. Domangé expose que dans le cadre du contrat d'association liant l'Ecole Privée Sainte Marie à l'Etat, le montant de la subvention de fonctionnement à verser pour l'année scolaire 2020/2021 doit être fixé.

En se référant aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année écoulée (788,40 € / élève), il est proposé une actualisation du montant de la participation communale à l'OGEC Sainte Marie.

Le Conseil, ouï cet exposé,

**Considérant que** l'Ecole Privée Sainte Marie compte dans ses effectifs 118 élèves résidant à Ascain et 9 élèves résidant à l'extérieur inscrits au titre de la fratrie à compter de la rentrée de septembre 2020, soit un total de 127 élèves,

**FIXE** le forfait communal pour l'année scolaire 2020/2021 à 100 127,08 € (788,40 € x 127 élèves), réparti comme suit :

- 38 388,94 € en personnel détaché
- 61 738,14 € en participation financière.

**DÉCIDE** que la participation financière communale ainsi fixée pour 2020/2021 sera versée mensuellement, soit 5 144,85€/mois, et continuera à être versée en 2022, sur les mêmes bases, jusqu'à la prise à effet de la délibération 2021/2022.

**AJOUTE** qu'un acompte de 48 572,80 € ayant déjà été versé pour les mois de septembre 2020 à avril 2021, sur la base du forfait de l'année précédente (6 071,6 €/mois x 8), il reste 13 165,34 € à payer pour solder l'année scolaire de septembre 2020 à aout 2021.

A partir de septembre 2021 il conviendra de verser 5 144,85€ x 4 soit 20 579,40 € jusqu'en décembre 2021.

Ainsi, la participation financière de la Commune sur l'année civile 2021 (janvier à décembre) inscrite au Budget 2021 s'élèvera à 58 031,12 €.

**PRÉCISE** que les calculs sont effectués à partir des effectifs de chaque rentrée pour l'année scolaire qui suivra.

**Adopté à l'unanimité**

**2021-24 Participation 2020/2021 aux frais de fonctionnement Ikastola / Ikastolaren ibilmoldearendako 2020/2021ko diruzko partehartzea**

M. Domangé expose que dans le cadre du contrat d'association liant l'Ikastola d'Ascain à l'Etat le montant de la subvention de fonctionnement à verser pour l'année 2020/2021 doit être fixé.

En se référant aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année écoulée (788,40 € / élève), il est proposé une actualisation du montant de la participation communale à l'Ikastola.

Le Conseil, ouï cet exposé,

**Considérant que** l'Ikastola compte dans ses effectifs 71 élèves résidant à Ascain et 6 élèves résidant à l'extérieur inscrits au titre de la fratrie à compter de la rentrée de septembre 2020, soit un total de 77 élèves,

**FIXE** le forfait communal de l'Ikastola d'Ascain pour l'année scolaire 2020/2021 à 60 706,97 € (788,40 € x 77 élèves), réparti comme suit :

32 883,20 €	en personnel détaché
9 159,82 €	frais de consommation d'eau, d'électricité
1 183,95 €	frais d'entretien des bâtiments
363,27 €	frais d'assurance
17 116,73 €	en participation financière.

**DÉCIDE** que la participation financière communale ainsi fixée pour 2020/2021 sera versée mensuellement, soit 1 426,39 €/mois, et continuera à être versée en 2022, sur les mêmes bases, jusqu'à la prise à effet de la délibération 2021/2022.

**AJOUTE** qu'un acompte de 10 819,28 € ayant déjà été versé pour les mois de septembre 2020 à avril 2021, sur la base du forfait de l'année précédente (1 352,41 € /mois x 8), il reste 6 297,40 € à payer pour solder l'année scolaire de septembre 2020 à aout 2021. A partir de septembre 2021, il conviendra de verser 1 426,39 € x 4 soit 5 705,56 € jusqu'en décembre 2021.

Ainsi, la participation financière de la Commune sur l'année civile 2021 (janvier à décembre) inscrite au Budget 2021 s'élèvera à 17 412,67 €.

**PRÉCISE** que les calculs sont effectués à partir des effectifs de chaque rentrée pour l'année scolaire qui suivra.

**Adopté à l'unanimité**

**2021-25 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création de deux postes d'Adjoint Technique / Herriko langileen lanpostuen aldaketak : Adjoint Technique bi lanpostuen sortzea**

M. le Maire rapporte que l'équipe des Services Techniques, suite au départ d'un agent à la retraite non remplacé et d'un autre agent placé en congé longue durée pour maladie, se retrouve en sous-effectif afin de remplir toutes les missions qui lui sont dévolues, notamment aux espaces verts et au service du fauchage des bords de routes. De plus, l'apprenti aux espaces verts termine son contrat d'apprentissage en fin août 2021.

Il est donc proposé de créer deux postes d'adjoint Technique : l'un à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour la conduite notamment du tracteur épaveuse et l'autre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour les espaces verts.

Mr le Maire sera chargé des déclarations de vacance d'emploi correspondantes et de la nomination des agents recrutés sur ces postes.

Mme Irigaray demande si on est sur des créations ou des remplacements ?

M. le Maire répond que pour l'un, il s'agit d'un départ à la retraite qui n'avait jamais été remplacé, et l'autre, qui est en longue maladie va être remplacé par l'apprenti ; en effet, il donne toute satisfaction. Ils sont en sous-effectif, ce n'est pas une vue de l'esprit, c'est vraiment utile ; il y a des arrêts de travail, régulièrement, ce qui est normal, des gardes d'enfants avec la crise sanitaire, ils se retrouvent très très peu pour assurer les services inhérents à la commune. Ces deux personnes qui vont être engagées vont combler ces manques et ces trous.

M. Savatier déclare que celui qui est parti à la retraite ne reviendra pas, par contre celui qui est en arrêt longue maladie, peut-être qu'un jour il va revenir, il y a donc potentiellement un poste en plus.

M. le Maire précise que celui qui est en longue maladie est près de la retraite, à priori il ne reprendra pas.

M. Taberna rebondit : il y a un détail qui les fait un peu ricaner, dans la mesure où ils trouvent hyper réducteur un poste « épaveuse ». Ce n'est pour revenir à la transition écologique, mais au sens que l'on donne au poste et aux intitulés. Sur l'épaveuse, par exemple, s'il y avait eu une commission extramunicipale, ce sont des postes sur lesquels il faut porter une réflexion. Peut-être qu'entretenir les fossés c'est important, surtout dans les endroits accidentogènes, mais il y a peut-être des endroits où c'est en friche, on peut laisser les graminées monter parce qu'il y a de la biodiversité. Quand on voit le poste « épaveuse », on voit l'agent qui va 'cramer du carbone' à longueur de journée sur son tracteur, c'est à l'encontre même de la transition écologique de mettre cet intitulé-là. C'est pour ça que ces réflexions doivent être transversales, qu'elles soient partagées par tout le monde et ça ne l'est pas.

M. le Maire répond qu'il est d'accord avec lui, c'est peut-être un peu réducteur mais l'agent ne fera pas que ça ; il y a une grosse demande à chaque saison de la part de la population ; on reçoit des coups de téléphone toute la journée, etc..., donc il fera ça entre-autres, l'hiver il sera aux espaces verts.

M. Taberna déclare d'où la transition écologique pour faire participer les habitants ; il n'y aura pas de transition si elle n'est pas partagée par tout le monde. Les projets, c'est les élus et les citoyens. Ici, ce n'est pas une bulle, on n'est pas dans un aquarium où on tourne comme des poissons, il y a du débat et il faut faire de l'action derrière. Cette action-là, c'est dans ces commissions qu'on va les mener et cela dégage une politique avant-gardiste, d'avenir, écologique et euskaldun.

M. le Maire trouve que décidément, Gorka aime les commissions !

M. Taberna confirme mais si c'est participatif et constructif, mais si c'est ce qu'ils vivent actuellement, c'est non.

M. le Maire ajoute que les services techniques savent ce qu'il y a à faire, dans le village, l'entretien, tout le reste, il y a beaucoup de travail. Là, ils sont en sous-effectif une fois de plus. Ils ont parlé de l'épaveuse car c'est peut-être la chose la plus visible, mais il sera occupé toute l'année, il ne faut pas s'inquiéter pour ça.

**Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)**

**2021-26 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création poste Gardien-Brigadier de Police Municipale / Herriko langileen lanpostuen aldaketak : Hirizaintzako Gardien-Brigadier lanpostu baten sortzea**

M. le Maire informe qu'avec le développement de la Commune d'Ascaïn et des missions de sécurité et de tranquillité publique qui sont de plus en plus demandées par la population, il est devenu indispensable de compléter le service de la Police Municipale d'Ascaïn.

Il est donc proposé de créer un poste de Gardien Brigadier à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Mr le Maire sera chargé de la déclaration de vacance d'emploi correspondante et de la nomination de l'agent recruté sur ce poste.

Actuellement, il n'y a pas de policier ; ils savent qu'il y en a un mais il est 'hors service'. Il reprendra peut-être à l'automne, au mieux. Donc, la commune est en manque, d'où la proposition de créer ce poste, pas pour forcément punir ou verbaliser, c'est pour faire de la prévention, de l'information, tout ce que peut faire un policier municipal, c'est important pour la vie du village.

M. Talazac souhaite que la police municipale d'Ascaïn ait en plus et, surtout, un rôle préventif, notamment au niveau de la montagne, puisqu'ils auront des missions d'information et de conseil au niveau de tous les randonneurs, au départ et aussi en partie sur la Rhune, puisqu'ils ont vu ce qu'il s'est passé il y a très peu de temps. Il pense que beaucoup beaucoup de randonneurs font du n'importe quoi, et une présence environnementale sera nécessaire et efficace. Pour en avoir parlé avec les autres communes, ils ont trouvé l'idée très bonne.

M. Savatier déclare qu'ils ont regardé sur internet des données du Ministère de l'intérieur à l'échelle nationale sur data.gouv.fr : il y a en France environ 35 000 communes en 2019 et il y a 4 555 communes avec une police municipale, c'est-à-dire que 87 % des communes en France n'ont pas de police municipale. Comment font-elles ? En fait, il y a des services en France qui s'appellent la Police Nationale et la Gendarmerie, et il pense qu'ils existent aussi en Iparralde ; quand on leur a dit dans un conseil municipal qu'il fallait un 4x4, des véhicules super puissants pour traquer les délinquants, ils pensent qu'il y a un énorme mélange des genres et des fonctions qui sont attribuées. Par ailleurs, pourquoi pas avoir un policier municipal, mais doubler les effectifs, cela leur semble un peu trop.

M. Talazac estime qu'ils ont trop la tête dans les ordinateurs, il faudrait faire un peu plus de terrain et être plus présent avant de parler ainsi. Lui est au contact de tous les Azkaindar qui appellent. La demande est évidente aux yeux de tout le monde, il faut un policier municipal, il y en a zéro, ils vont en avoir deux ; pourquoi deux ? Parce que la vie ne s'arrête pas le soir à 17H00, cela continue la nuit, et surtout, en tant qu'ancien patron de Police Nationale, il a souvent et toujours travaillé avec des policiers municipaux qui étaient d'une efficacité redoutable et on maintient l'ordre comme on peut ; et ce n'est pas parce que l'on habite ici que l'on n'est pas à l'abri de quoi que ce soit, c'est un choix délibéré, qu'il défend, qu'il assume.

Mme Clavenad souhaitait aussi ajouter que 'pas de police municipale' mais pour quelle strate de population ? Sachant qu'on est une zone d'attractivité, ils ont bien vu ce qu'il se passe quand on est zone d'attractivité.

M. Savatier peut répondre car il a recherché : la moyenne nationale, c'est environ 42 policiers pour 100 000 habitants, qui correspond, si l'on fait le ratio, effectivement à 1,8 policier pour Ascaïn ; cependant, 56 % des effectifs de la police municipale sont situés seulement dans des régions qui sont dans le Sud-Est et en Ile de France. Donc, on devrait avoir ici un taux inférieur.

Mme Clavenad rappelle que l'on a une surpopulation saisonnière, cela il le sait parfaitement. Donc, si l'on est à 1,8 il faut aussi travailler en binôme et les missions de la police nationale ne sont pas celles de la police municipale, c'est un travail de proximité avec les habitants qui est très important.

M. Talazac termine : pourquoi deux policiers municipaux ? Une fois de plus, c'est le terrain qui parle : c'est simplement que les pompiers, les gendarmes ne travaillent jamais seuls. Ils sont à deux pour des raisons exclusives de sécurité, quel que soit le niveau d'intervention. Jusqu'à preuve du contraire, quand une intervention commence on ne sait pas quel est le niveau auquel cela peut arriver ; l'actualité montre que cela peut vite 'partir en sucette' et plus le temps passe et plus 'cela part en sucette'.

**Adopté par 18 voix pour, 3 voix contre (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA) et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)**

### **Modification du tableau des effectifs du personnel communal / Herriko langileen lanpostuen aldaketak**

M. le Maire rapporte : deux agents de la Commune remplissent les conditions personnelles pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade en 2021.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est donc proposé la modification du tableau des effectifs suivantes :

#### **2021-27 Service des écoles :**

Création à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> Classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 31H/semaine (ancien grade occupé : Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> Classe des écoles maternelles).

#### **2021- 28 Service des écoles et entretien des bâtiments communaux :**

Création à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps plein (ancien grade occupé : Adjoint Technique).

#### **Délibérations adoptées à l'unanimité**

### **2021-29 Convention de mise à disposition du service de police municipale avec la Commune de Biriadou/ Udaltzaintza zerbitzuko langileak Biriaduko Herriko Etxeari uzteko hitzarmena**

M. Talazac informe que la Commune de Biriadou ne dispose pas de service de police municipale.

Afin de pouvoir apporter ce service supplémentaire à ses administrés, notamment par rapport à la protection de l'environnement, montagne et bord de Bidassoa, elle souhaiterait avoir recours ponctuellement à la Police Municipale d'Ascain.

Une convention de mise à disposition des agents de police municipale d'Ascain à la Commune de Biriadou pourrait être signée entre les deux communes pour une période d'un an.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition des agents de la police municipale de la Commune d'Ascain auprès de la Commune de Biriadou,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

M. Mouhica déclare que dans le principe, son groupe est favorable à une mutualisation des services avec une autre commune et pourquoi pas la Police Municipale. Ils pensent qu'il faut la retravailler, essentiellement pour le taux horaire et avec tout ce que cela comprend : le personnel, l'habillement, l'équipement qui sert à son activité, à cela il faut ajouter la voiture y compris la consommation des carburants. La commune assure également la couverture des agents en responsabilité civile, risques du personnel, et tout ça pour un forfait de 27 €/heure. Il passe le détail de la période estivale mentionnée dans la convention conditionnée par l'affluence des touristes. Il lui semble que dans ces conditions ce contrat est tout bénéfique pour Biriadou et ils trouvent qu'il n'y a aucun engagement de leur part. Ils auraient préféré une convention avec une commune un peu plus importante qui a une police municipale établie comme Saint Jean de Luz avec 7 titulaires, plus facile pour intégrer une modulation, pour pallier des absences ou des augmentations d'activités momentanées, à voir si c'est faisable. Pour tous ces griefs, cela leur paraît compliqué de voter cette délibération.

M. Isasa demande comment est composé le taux horaire ?

Réponse : salaire brut + charges patronales de l'agent actuellement en poste + 25 % pour le poste environné (tenue, équipement etc...). Le cout salarial est à environ 20 €.

M. Isasa estime qu'on facture donc à prix coutant, on pourrait un peu augmenter pour ne pas le faire tout juste à prix coutant.

Mme Irigaray demande pour quoi cela ne pouvait pas se faire dans l'autre sens, c'est à dire que Biriadou embauche et nous fait une mise à disposition à Ascain.

M. le Maire explique que Biriadou n'est pas prêt à embaucher un policier municipal, ils n'en ont jamais eu et donc ils étaient intéressés par le fait qu'Ascain puisse leur laisser à leur demande son policier municipal en cas de besoin. Pourquoi Biriadou ? Car il y a une similitude au niveau de la montagne en particulier et la Maire de Biriadou était intéressée par cet aspect-là du policier municipal de travailler sur l'environnement, la montagne pour la surveillance, la prévention. Comme Ascain avait déjà la police municipale, c'était plus logique qu'on embauche un deuxième et 'qu'on le leur laisse suivant leurs besoins'. Cette convention a été faite, c'est un premier jet, c'est nouveau pour Ascain aussi et pour Biriadou encore plus. Biriadou ne sait pas encore quels seront leurs besoins, donc c'était difficile de faire une convention en partageant les honoraires du policier, de faire un tiers, ou la moitié etc..., car elle a du mal encore à juger de l'utilité qu'ils en auront. Il lui semble que cela lui sera très utile en particulier sur la montagne, et puis sur l'incivilité des voitures garées partout etc... ils sont très demandeurs. On préférerait faire un contrat à l'heure, car ce sera souple, quand ils auront besoin de 4, 6, 8 heures Biriadou rémunèrera Ascain et cela fera des recettes mais cela n'a pas été fait pour gagner de l'argent.

Pour M. Savatier, le problème c'est l'intervention d'une ou deux heures qui ne paie pas le déplacement.

M. Talazac précise que c'est lui qui va être obligé de décider et, en fonction de la mission qu'ils demanderont, qui va valider oui ou non, sachant que la priorité reste à Ascain. S'il y a un souci sur Ascain, ils n'iront pas, s'il y a une journée à faire, ils iront une journée, à un ou à deux et ce sera multiplié par autant. C'est l'événement qui fera la mission et non pas l'inverse. Ce sera plus judicieux d'aller faire une mission par exemple sur une surveillance en montagne quand il fait beau plutôt que la prévoir un jour où il fait mauvais. Le but c'est que ce premier jet va servir à faire une bonne évaluation, juste et en fonction on pourra peaufiner. Il sait qu'il y a d'autres communes qui sont intéressées pour travailler avec eux dans ce niveau montagne aussi. Ils sont un peu précurseurs et ils verront ce que cela donne.

M. Isasa remarque que la convention indique aussi : 'surtout l'été', les éléments seront surtout pour Biriadou. Donc, si Ascain les a en hiver...

M. Mouhica relit la convention : Biriadou en aura plus besoin en période estivale.

Pour M. Talazac, c'est logique mais c'est en fonction des événements et de la fréquentation ici que l'on pourra répondre à leurs demandes si on peut. Si on ne peut pas, cela voudra dire qu'on en avait besoin et qu'on avait raison.

**Adopté par 18 voix pour, 3 voix contre (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA) et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)**

### **2021-30 Ouverture des postes d'emplois saisonniers 2021 / 2021eko uda sasoineko lan postuak**

M. le Maire rappelle que comme chaque année, il convient de recruter des emplois saisonniers afin de renforcer les services municipaux. Cette année, les besoins sont estimés de la manière suivante :

	JUILLET	AOUT
Services techniques	2	2
Caisse piscine, entretien vestiaires	1,5	1,5
MNS	1	1
Centre de Loisirs	7	6
Cantine et entretien des locaux du centre de loisirs (site Maison de L'enfance)	0,5	0,5
ASVP Police Municipale	1	1

Ces postes seront réservés prioritairement aux étudiants de la Commune ayant accompli l'âge de 18 ans. Il convient d'ouvrir les postes correspondants sachant que les saisonniers seront rémunérés à l'indice brut 354 (majoré 330), sur la base du SMIC pour les saisonniers du Centre de Loisirs, et la rémunération du MNS sera calculée sur le grade d'Educateur d'Education des APS au 7<sup>ème</sup> échelon, à l'indice Brut 452 (majoré 396).

M. Savatier souhaiterait dans les critères que cela soit réservé prioritairement aux étudiants en résidence principale sur la commune avant les résidences secondaires.

**Adopté à l'unanimité**

## **2021-31 Signature charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale/Lekuko bizitzan emazteen eta gizonen arteko berdintasunerako europako gutunaren izenpetzea**

Mme Irigaray explique que la commission extramunicipale a étudié en détail le contenu de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en sollicitant Hendaye, déjà signataire, et Urrugne, qui va l'être, ainsi que les associations. Ce qui leur a permis de présenter aujourd'hui la délibération suivante :

Monsieur le Maire indique que l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur auquel la commune d'Ascain entend répondre par une action qui s'inscrit dans la durée.

L'action de la commune va s'appuyer sur le cadre défini par la charte européenne pour l'égalité telle qu'approuvée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe en 2006.

L'Agglomération Pays Basque a adopté à l'unanimité la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Cette charte déclinée au plan local a pour principes :

- L'affirmation de l'égalité des femmes et des hommes comme droit fondamental.
- La prise en compte et la lutte contre toutes les formes de discrimination.
- Une représentation juste et équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la prise de décision.
- L'élimination des stéréotypes de genre.
- L'intégration de la dimension de l'égalité dans l'ensemble des activités développées par la commune en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de services, aménageur... ainsi que dans l'élaboration des budgets.

La Commune d'Ascain s'engage à élaborer à terme un plan d'actions afin de mettre en œuvre ses engagements qui sont :

- La représentation et la participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la prise de décision (politique, administrative, syndicale...),
- La prise en compte et la lutte contre les autres facteurs de discrimination (origine, langue, orientation sexuelle, convictions politiques, religieuses, handicaps...),
- L'élimination des stéréotypes sexuels. Les stéréotypes de genre constituent un sérieux obstacle à la réalisation d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes et favorisent la discrimination fondée sur le genre. Ce sont des idées préconçues qui assignent arbitrairement aux femmes et aux hommes des rôles déterminés et bornes par leur sexe,
- L'intégration de la dimension de l'égalité dans l'ensemble des activités, politiques et (y compris le budget) développées par la commune en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de services, aménageur, etc...

Le plan d'actions adopté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque se décline en 4 axes :

### **1) Fonctionnement interne et politique**

La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail, ainsi que le respect de la parité au sein de la commune.

### **2) Politiques publiques**

L'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des différentes politiques publiques communales, de leur élaboration à leur mise en œuvre et évaluation.

### **3) Communication**

La lutte contre les stéréotypes et le développement d'une culture de l'égalité au sein de notre commune.

**4) Suivi du plan d'actions** et de son actualisation dans un cadre partenarial associant les élu.e.s à la société civile.

Pour amorcer un travail de réflexion et d'actions pour l'égalité femmes/hommes sur la commune, une commission extra-municipale avait été créée en juillet 2020. C'est donc cette dernière qui pilotera la proposition et la mise en œuvre dudit plan d'actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité,**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la charte européenne pour l'égalité.

## 2021-32 Mise en place d'une signalétique pastorale/Artzainen seinaletika baten ezartzea

M. Peyreblanque informe que les massifs de la Montagne Basque sont avant tout un espace à vocation agropastorale, soit un espace destiné à l'élevage, pratiqué sur des pâturages et des parcours. L'activité agropastorale est garante de la qualité du paysage, de l'entretien des territoires de moyenne montagne et génératrice d'une économie locale.

Les massifs de la Montagne Basque sont des espaces à forte valeur patrimoniale, notamment environnementale, paysagère et touristique, qui est le support de développement de nombre d'activités y compris de loisirs.

Au regard du nombre croissant de pratiquants sportifs, de loisirs et de découverte sur les massifs, quelques communes du Pôle territorial Sud Pays Basque, Ascain, Biriadou, Saint-Pée-sur-Nivelle, Urrugne et Sare, et la commune d'Hasparren ont décidé, avec l'appui de la cellule pastorale, de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, de réaliser et de mettre en place des panneaux de signalétique pastorale de trois types : panneaux d'entrée d'estive, panneaux d'aire de stationnement, totems de sentiers.

Le Programme de Développement Rural (PDR) Aquitaine V6.0, adopté par la Commission européenne le 21/06/2017 a proposé un dispositif 7.6.B « Mise en valeur des espaces pastoraux » dans l'objectif de soutenir le maintien et le développement du pastoralisme collectif et dont un volet est « Améliorations pastorales – Conduite du Troupeau ».

Les communes précitées envisagent de déposer dans le cadre de ce dispositif une demande de subvention 2021.

Le projet concerne des travaux de création de signalétique pastorale pour un montant global de 9 812 € HT. Les subventions pourront être sollicitées à hauteur de 80%.

Afin d'éviter que chaque commune dépose individuellement un dossier, le dispositif FEADER – PDR Mesure 7.6 B – Mise en valeur des espaces pastoraux prévoit une convention de partenariat – création et mise en place d'une signalétique pastorale départementale ci-annexée.

Cette convention de partenariat prévoit qu'une des communes soit dénommée « Chef de File » et devient caduque si l'opération collaborative ne fait l'objet d'aucune décision attributive d'aides, financements publics (Union Européenne FEADER et autres financeurs) en complément de l'autofinancement des communes.

A la demande des communes partenaires et de la cellule pastorale, en charge du suivi du dossier et de l'accompagnement dans la saisie du formulaire de dépôt de dossier et de la rédaction de l'ensemble des pièces annexe, il a été proposé que la commune de Sare soit dénommée « Chef de File ».

Le plan de financement du projet de «Création et mise en place d'une signalétique pastorale départementale» se détaille comme suit :

- Le montant des dépenses, composé de travaux de création de signalétique pastorale et d'achats de panneaux pour un montant global de 9 812 € HT, détaillé par commune comme suit :

Communes	Montant de la commune HT
Sare (Chef de file)	5 162 €
Ascain (Partenaire 1)	1 102 €
Saint-Pée-sur-Nivelle (Partenaire 2)	545 €
Biriadou (Partenaire 3)	327 €
Urrugne (Partenaire 4)	1 986 €
Hasparren (Partenaire 5)	690 €
Montant total	9 812 €

- Le montant des recettes détaillé comme suit :

- o Union Européenne FEADER (53%) : 5 201 €
- o Autres financeurs (27%) : 2 649 €
- o Communes (20%) : 1 962 €
- o Montant total : 9 812 €

Détaillé par commune comme suit :

Communes	Union Européenne FEADER HT	Autres financeurs HT	Autofinancement de chaque commune HT
Sare (Chef de file)	2 736 €	1 394 €	1 032 €
Ascain (Partenaire 1)	584 €	298 €	220 €
Saint-Pée-sur-Nivelle (Partenaire 2)	289 €	147 €	109 €
Biriatou (Partenaire 3)	173 €	88 €	66 €
Urrugne (Partenaire 4)	1 053 €	536 €	397 €
Hasparren (Partenaire 5)	366 €	186 €	138 €
TOTAL	5 201 €	2 649 €	1 962 €

Par ailleurs, à l'échelle départementale, 60 collectivités du massif pyrénéen travaillent sur un projet similaire de signalétique pastorale.

La Chambre d'Agriculture 64 a préconisé la mise en place d'un groupement de commandes, dont le coordonnateur sera le syndicat mixte du Haut-Béarn. Le coordonnateur mettra en œuvre la procédure de marchés publics adéquate et chaque collectivité membre du groupement signera son propre marché répondant à ses besoins. Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la nomination de la commune de Sare, « Chef de file » de ce projet,
- d'approuver la convention de partenariat – Création et mise en place d'une signalétique pastorale départementale du Dispositif FEADER – PDR Aquitaine Mesure 7.6B – Mise en valeur des espaces pastoraux ci-annexée,
- d'approuver le plan de financement relatif à l'achat de panneaux de signalétique pastorale, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à cette opération,
- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes dont le coordonnateur sera le syndicat mixte du Haut-Béarn,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

M. Peyreblanque ajoute que la démarche a été initiée il y a déjà plusieurs années par rapport à cette problématique des panneaux. Au regard des confinements, le problème du multi-usages s'est accru sur les massifs de montagne et donc les communes ont eu cette proposition de mettre des panneaux, notamment dans les zones pastorales, qui précisent un certain nombre de règles qui sont déjà marquées sur d'autres panneaux qui existent, à savoir les chiens en laisse, ramasser les déchets etc... Ils ont été réunis pour expliquer le financement, mais les prototypes ne sont pas finalisés. Ils ont demandé une signalétique bilingue et aussi que la charte graphique qui sera proposée soit uniforme sur toutes les communes de tous les Pyrénées car il y a aussi des communes béarnaises qui participent au projet. L'idée d'avoir aussi un continuum des informations avec la même représentation leur paraissait logique, notamment par l'utilisation de logos qui sont faciles à comprendre par tout le monde. Il y avait un autre aspect : il y a des mairies qui se sont fait attaquer parce que lorsqu'il y a eu des ruades ou des accidents en montagne, il y a des randonneurs qui se sont retournés vers les mairies et qui les ont attaquées en justice pour leur faire remarquer et ils ont eu parfois gain de cause, en disant que les zones pastorales n'étaient pas signalées. C'est surtout pour essayer de gérer le multi usages qui ont connu des changements depuis le confinement, et ceci dans toutes les Pyrénées. L'idée, puisqu'il y a déjà des panneaux à l'entrée des parkings, était de mettre des panneaux dits totems de 30 x 60 cm dans les zones pastorales pour faire rappel aux randonneurs. Ce sera une expérience intéressante de voir si c'est efficace ou pas. Il y a une soixantaine de communes qui ont pensé que ce serait judicieux de le faire.

Mme Irigaray relève que cela sera en bilingue et souhaiterait savoir si, au niveau de la concertation avec les éleveurs, il leur semble judicieux de les faire participer pour le positionnement des totems...

M. Peyreblanque confirme que c'est fait, ils en ont parlé car finalement il lui semble pertinent de voir avec les éleveurs directement. Après, comme sur le massif entre Urrugne et Sare, ils ont prévu des panneaux, il y aura aussi cette concertation avec les villages voisins qui sera pertinente, notamment au niveau des zones limitrophes fréquentées comme les Trois Fontaines ou la montée d'Urrugne.

M. Savatier trouve très bien d'uniformiser les panneaux et, par rapport à cette réflexion d'uniformisation et de mutualisation des démarches, il voulait savoir s'il y a une démarche commune avec Natura 2 000 et aussi l'Agglo pour leurs plans de randonnées, il pense qu'ils vont vouloir baliser des chemins, pour mutualiser sur les panneaux, les différentes informations.

M. Peyreblanque confirme que c'est en réflexion à l'Agglo et que c'est effectivement important. Par ailleurs, hors contexte, il y a une association qui fait de la prévention contre la maladie de Lyme qui a adressé des petits panneaux qu'ils ont fabriqués avec l'aide de l'ARS, panneaux que l'on pourrait mettre au début des randonnées. Ils en ont livré 4 par rapport aux sentiers de randonnée traditionnels, ils ont laissé des flyers à l'Office du Tourisme, un article a été mis sur les sites de la commune. Il leur avait indiqué que ce serait bien d'attendre les autres panneaux, que l'on fasse une signalétique intelligente et voir si c'est efficace ou pas. Il s'est engagé à titre personnel, il trouvait que c'était bien.

M. Taberna : aipatu duzu Natura 2 000, zer erran duzu beraz, konzertazio izanen dela Natura 2 000en barne ? Gai hori aipatuko da ? La concertation se fera à l'intérieur de Natura 2 000 ?

M. Peyreblanque précise que cela ne concerne que la charte graphique qui est déjà utilisée dans les Pyrénées au niveau des logos etc..., ce n'est pas vraiment un accord Natura 2 000. La question Natura 2 000 sera de voir la problématique des chemins de randonnée, c'est une autre problématique qui dépasse les panneaux ; c'est le but des élus qui se sont vus récemment à Abadia, notamment par rapport aux incivilités d'environnement en montagne ; ils sont partis à Abadia justement pour voir le fonctionnement des gardes assermentés pour voir comment cela fonctionnait car depuis le confinement ils sont confrontés à d'énormes problèmes sauf que c'est en bord de mer mais Natura 2 000 et la commission à l'Agglo Gure Mendia travaillent sur ces questions d'environnement, de multi usages etc.. et les chemins de randonnée car la question est accrue depuis le confinement. C'est en instance à l'Agglo et pour le moment il ne peut pas en dire plus puisque c'est une discussion mais tout le monde a un peu ce constat en commun.

M. Taberna : hori erraten dut, jakin dezagun hala ere mendia dela, gune natural bat eta bakotzak bere afitxa... gogoetako bat da, ez da zuen kontra : beti oroitu dezagun dela gune naturala hori, bere hitzak erraten duen bezala naturala da, huntsa behar litaikede gabe. Badakit gero badirela beste arazo batzuk, hori behar litaikede. C'est important : là, les éleveurs ont un son de cloches, mais essayer d'avoir d'autres sons de cloches, les écolos, ils ont un autre son de cloche ; en sachant très bien que l'on est en zone naturelle. Comme son nom l'indique, il ne faudrait pas... nous on ne fait pas forcément partie du milieu naturel mais il y en a d'autres : les panneaux n'ont pas lieu d'être normalement. Sauf que vu les incivilités et puis tout ça, on est là pour en discuter, on doit tous cohabiter, on est bien d'accord, mais gardons toujours en tête les espaces naturels naturels.

M. Peyreblanque partage son avis, lui aussi aime bien la montagne sans panneau etc...et puis aussi sans personne qui marche, on est d'accord sur ça ! Sans tomber dans la caricature, avec le confinement, le fait que les gens n'ont pas pu voyager et aller vers d'autres destinations, sont allés en montagne ; le problème des panneaux est toujours là, est-ce qu'il faut mettre des panneaux ou pas ? C'est un débat sans fin. Lui pense qu'il vaut mieux mettre des panneaux à minima bien placés, pédagogiques, en euskara, verts. Il vaut mieux mettre à minima quelques informations à des coins stratégiques, plutôt que ne pas en mettre. C'est pareil avec les chemins de randonnée, si on a des chemins de rando avec pourquoi pas des QR codes à flasher pour ceux qui veulent en savoir plus : pourquoi là un four à chaux, là qu'est ce qu'on y faisait, là on extrayait de la carrière etc... cela ne lui semble pas inintelligent, car le savoir cela doit se transmettre. Mais il ne faut pas non plus que cela pollue visuellement. C'est pareil pour Lyme, c'est un panneau de plus mais cela lui semble évident de les mettre en début de randonnées aussi. Il est partagé lui aussi mais cela lui semble intelligent de prévenir autant que possible, et les éleveurs aussi, car on parle beaucoup de l'ours des Pyrénées et des loups, mais les brebis qui avortent et qui sont attaquées etc... ce sont des chiens errants, des gens qui ne les tiennent pas en laisse alors qu'il y a déjà des panneaux qui le signalent. Il n'est pas sûr que ces 8 petits panneaux solutionnent tout mais seulement ils auront fait l'information et après peut être que s'il y a verbalisation, les gens ne pourront pas dire... c'est important de respecter la montagne et cela ne lui semble pas la dénaturer vu la couleur de panneaux et de 30 x 60, mais ce n'est pas une solution parfaite, il est bien d'accord. **Adopté à l'unanimité**

## Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

### Délégation n° 4 (passation de marchés) :

Attribution du marché à bon de commande voirie communale 2021-2023 (réfection de voies, curage de fossés, emplois partiels) à SOBAMAT.

### Délégation n° 15 (avis du Maire pour non préemption) :

Date	Surface/Bien	Prix	Lieu	Remarques
11/03/2021	Terrain à bâtir 805 m <sup>2</sup>	265 000 €	Bidegaraia	UC
11/03/2021	Terrain à bâtir 905 m <sup>2</sup>	200 000 €	Bidegaraia	UD
17/03/2021	Appt 57 m <sup>2</sup> sur terrain de 184 m <sup>2</sup>	275 000 €	Rue E. Fourneau	UB
17/03/2021	Maison 264m <sup>2</sup> sur terrain 4 000 m <sup>2</sup>	1 420 000€+ 50 000€	Larrun Zola	UD, A
24/03/2021	Terrain à bâtir 621 m <sup>2</sup>	84 000 €	Apituxen Borda	UD, A
24/03/2021	Appt 79 m <sup>2</sup> + cave + parkings	350 000 €	Rue E. Fourneau	UB
24/03/2021	Terrain à bâtir 3 051 m <sup>2</sup>	145 000 €	Oletako Bidea	1AUp en partie EBC
24/03/2021	Terrain à bâtir 1 248 m <sup>2</sup>	135 000 €	Oletako Bidea	1AUp, N
25/03/2021	Appt 43 m <sup>2</sup>	185 000 € + 7 400 €	Ch des Carrières	UD
25/03/2021	Terrain à bâtir 2 000 m <sup>2</sup>	348 000 € + 17 000 €	Bidegaraia	UD
25/03/2021	Maison 75 m <sup>2</sup> sur terrain 538 m <sup>2</sup>	420 000 €+15 000 €	Errotenia	UC
29/03/2021	Terrain 51 m <sup>2</sup> (vente à soi-même)	1 €	Xurio Nord	UB - Soc. pers. prop
30/03/2021	Maison 165 m <sup>2</sup> sur terrain de 888 m <sup>2</sup>	585 000 €	97 chemin Etxarren	UC
30/03/2021	Terrain à bâtir 741 m <sup>2</sup>	200 000 €	Route des carrières	UC
01/04/2021	Maison 111 m <sup>2</sup> sur terrain de 1 112 m <sup>2</sup>	500 000 €	19 Lot Akaldegia	UC
01/04/2021	Maison sur terrain de 2 257 m <sup>2</sup>	700 000 € + 30 000 €	146 Allée des pins	UC

### Délégation n° 16 (ester en justice ou défendre la commune devant les juridictions administratives ou judiciaires)

Arrêt de la Cour d'Appel de Pau -Expropriations- du 25 mars 2021 qui confirme le jugement du 29 mai 2020 fixant l'indemnité d'expropriation du terrain d'Argibelia à 1 161 820 € + indemnité de réemploi à 117 182 € et enjoint la Commune à verser 2 500 € à chacune des deux parties adverses au titre de frais irrépétibles.

M. Savatier reprend la presse dans laquelle le Maire laisser planer le doute sur un éventuel pourvoi en cassation, ils voulaient donc savoir ce qu'il en était. Le cas échéant, s'ils font appel, quelle est l'incidence de l'appel sur le calendrier de l'école ?

M. le Maire déclare que cela n'a pas encore été décidé, il doit voir avec l'avocat de la commune, ils vont essayer de voir la meilleure solution pour la commune. Il n'y a aucune incidence sur le calendrier de l'école car le fait de se pourvoir en cassation ne change rien. Le terrain appartient à la commune, donc on peut commencer à travailler dessus, simplement la cassation peut donner la possibilité de casser l'appel, mais cela n'interviendra pas sur le calendrier.

M. Savatier demande dans quel délai on aurait le jugement de la cassation ?

M. le Maire répond que c'est environ un an.

M. Mouhica demande si ce n'est pas plutôt 2 ans, 3 ans ?

Pour M. le Maire, non.

## Questions diverses :

### Groupe Azkaine Bai :

1-Eztabaidei buruzko erabakiak hartu ahal izateko, eztabaiden erronkak izan beharko genituzke, bai batzordeak erregulartasunez egiteagatik, bai ildo nagusiak azaltzen dituzten espedienteengatik (postaren fitxa, errekatze-protokoloa...).1-Afin de pouvoir prendre nos décisions quant aux délibérations, nous aurions besoin de connaître les tenants et les aboutissants des délibérations soit par la tenue régulière des commissions soit par des dossiers exposant les grandes lignes (fiche de poste, protocole de recrutement,...)

M. Savatier ajoute qu'ils aimeraient soit plus d'informations en commission, soit plus d'informations et de documents annexés à la convocation.

M. le Maire déclare qu'il n'y a aucune rétention d'information de leur part, les fiches de poste ils ont pu en observer certaines ; lorsqu'il y a des embauches, ou le choix des personnes embauchées, ils sont tout à fait invités à venir s'ils le souhaitent. Des commissions, il y en a suffisamment, il n'y a pas de rétention, s'ils veulent venir en mairie, qu'ils demandent des choses, on les leur fournira, il n'y a pas de souci, des pièces complémentaires etc...

2-Kiroletako aparkalekua : Zergatik blokeak instalatuak izan dira eta hori konzertaziorik gabe? Segurtasuneko eta arazo ainitz sortzen ditu batez ere suhiltzaileentzat. (ikus argazkiak)2-Parking Kiroleta : Pourquoi avoir mis en place des blocs et ce sans concertation ? Cela pose de réels de sécurité et d'accessibilité notamment pour les pompiers (voir photo)

Mme Irigaray complète : ils ont été sollicités par les associations que ce soit l'athlétisme ou le rugby, on leur a demandé pourquoi ? Pour eux, en tant que parents, usagers, c'est compliqué car cela pose un problème de sécurité car il n'y a plus que le petit parking et les jours d'affluence, comme le mercredi après midi ou le samedi matin, pour les enfants au milieu des voitures, alors que dans le grand parking c'est plus aisé. Les associations leur ont dit que les enfants montent sur les blocs de béton et sont prêts à basculer avec les poubelles qui ne sont pas stables, et enfin si les pompiers doivent intervenir sur place, ils trouvent cela compliqué et ils trouvent encore dommage d'avoir ce grand parking vide.

M. Talazac leur rappelle que la sécurité est quelque chose qui lui tient très à cœur, qui le suit depuis près de 40 ans, et là, il a été amené à prendre une décision d'intérêt général et dans ce cas de figure, comme il le fait d'habitude, il a fait une information en amont, il en a parlé à qui de droit, c'est-à-dire au Maire, aux responsables des associations sportives ; il est surpris, car il les a eu au téléphone et ils avaient bien compris ce qu'il se passait : pourquoi la mairie a fait ça ? C'est bien simple, d'habitude on mettait le tracteur et pourquoi ? Parce qu'on ne voulait pas que les gens du voyage rentrent par ce cheminement et aillent détériorer tous les chemins et terrains de Kiroleta. Là, c'est exactement la même chose ; comment cela s'est passé ? Les Gendarmes ont averti d'une recrudescence de cambriolages dont les auteurs, issus la plupart du temps des Gens du Voyage, font des repérages pour trouver des terrains assez grands permettant d'accueillir des dizaines de caravanes comme celles que l'on peut voir actuellement le long de la Nivelle sur Ciboure. Ici, à Ascain, il n'y a pas de terrain ; comme tout à l'heure, un pasteur qui appartient aux gens du voyage, l'a sollicité pour entrer dans le stade de Kiroleta pour installer ses caravanes. Il a discuté avec lui, ils ont convenu que ce n'était pas possible pour des raisons essentielles : à savoir que pour lui, le plus important c'est de voir tous ces jeunes d'Ascain gambader sur les pelouses des terrains de sports plutôt que de transformer ce stade en parc des expositions pour caravanes. Au niveau sécurité, les pompiers avec qui il a discuté, et qui ont un peu l'habitude de ce genre de choses, quand on fait un malaise quel que soit l'endroit, si c'est dans une maison, la voiture des pompiers ne peut pas entrer dans la cuisine, les pompiers arrivent sur les lieux proches de la personne. Concernant Kiroleta, l'espace est laissé de sorte que le brancard sur roues puisse passer ; ensuite, au niveau sécurité d'un stade, de facto, le plus important c'est le défibrillateur, et surtout la dépose de l'hélicoptère si c'est grave. En aucune façon la sécurité n'est obérée sur le stade de Kiroleta. Pour finir, cette mesure est tout à fait temporaire car, eu égard à la suspension de toutes les compétitions sportives pendant cette période de crise, et après en avoir parlé avec le délégué aux Sport et les responsables d'associations sportives, il n'y a pas de raison de déloger, pour le moment, le système qui marche très bien.

M. Savatier remarque que Kiroleta est un ERP, Etablissement Recevant du Public, et donc les règles de sécurité sont complètement différentes de la maison de tout un chacun, la comparaison ne vaut pas.

M. Talazac rétorque que la comparaison lui va tout à fait à lui, et c'est quand même le principal puisque c'est le responsable aussi ; certes, l'accès au parking n'est pas bon pour les voitures, mais la viabilité totale oui, et il insiste : c'est temporaire et dès que la situation sanitaire va devenir normale, tout reviendra à la normale.

M. Taberna relève un détail important, c'est l'approche qu'a Ascain par rapport aux gens du voyage et la municipalité de Ciboure voisine qui a une toute autre politique. Il s'avère que cela fait deux ans que les gens du voyage s'installent au stade Jean Poulou et cela se passe plutôt bien et ils laissent à chaque fois 2 000 € au CCAS pour remercier la municipalité de l'effort qu'ils font car ils ont des droits aussi ; donc, au lieu de leur mettre des blocs, on ferait mieux de créer des zones pour eux, convenables et pour nous c'est un peu le mur de la honte. S'ils assument cette politique-là, Azkaine Bai ne les suivra pas.

M. Talazac le soupçonnait et rajoute qu'il ne mettra jamais des gens du voyage dans une zone qui est inondable.

Pour M. Savatier, on peut tout à fait avoir des zones d'accueil pour les gens du voyage en zone inondable à partir du moment où on intègre cela dans le PCS.

M. Talazac répond par la négative : concernant Ascain, on ne veut pas mettre de gens en zone inondable quelles que soient les personnes.

M. le Maire lève la séance à 20H35.